



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'AGA

Date : 12 décembre 2019 Numéro : AGA2019-12-08

Présences :

Membres	
Julie Morissette, présidente	Abdelladif Eddaoudi
Philippe Tisserand, v-p/secrétaire	Alain Farhi
David Chabot, administrateur	Isabelle Thivierge
Didier Periès, administrateur	Mohamed Tandian
Andres Rojas, administrateur	Cyril Martin
Amr Elleithy, administrateur	Hamidou Mamat
Éric Chevaucherie, administrateur	Valérie Paquette
Philippe Leroux	Martin Leblanc
Invités	
Jean-Michel Mattesco, DG	Anthony Olio, DT
David Antunes	Mathieu Riche
Gregory Ménard	Patrick Beaupré, Ville de Gatineau

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue de la présidente à 18h31

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2018

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2018 tel que présenté.

4. Dépôt des rapports

a. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente le bilan du conseil d'administration - voir le compte rendu en annexe.

b. Rapport du comité de financement

Le vice-président/secrétaire présente le rapport du comité de financement – voir le compte rendu en annexe.

c. Rapport de la direction générale

Le directeur général présente le rapport de la direction générale - voir le compte rendu en annexe.

d. Rapport de la direction technique

Le directeur technique présente le rapport de la direction technique - voir le compte rendu en annexe

5. Rapport de la trésorerie

a. Présentation de l'avis au lecteur

Mme Marianne Caron ayant récemment démissionné du poste de trésorière, le conseil d'administration a demandé à Mme Sophie Beaulieu de Marcil-Lavallée de venir présenter à l'assemblée l'avis au lecteur préparé par sa firme. Elle explique la différence entre un mandat d'audit, un mandat d'examen et un avis au lecteur. Elle présente ensuite l'avis au lecteur – voir le compte rendu en annexe.

Questions :

Que sont les mauvaises créances ?

Ce sont les membres qui ont toujours un solde à régler auprès du club.

En quoi consiste les prêts des administrateurs, et pourquoi ?

Le plan de redressement nécessitait un apport à la trésorerie pour faire le pont jusqu'aux inscriptions du printemps 2019, des administrateurs ont donc offert un prêt sans intérêt au club pour permettre de passer au travers de la saison hivernale 2019.

Ces administrateurs ne sont-ils pas en conflit d'intérêt par rapport aux prêteurs ?

Les administrateurs ayant fait un prêt sont effectivement en apparence de conflit d'intérêt, c'est pourquoi des mesures ont été prises pour minimiser ce risque :

- Ils ont signé une déclaration de conflit d'intérêt ;
- Ils se retirent de toute discussion au conseil ayant rapport au remboursement des prêts.

Est-ce que les prêts des administrateurs sont bien sans intérêts ?

Effectivement, les prêts sont sans intérêt.

Dans quel poste retrouve-t-on les recettes du comité de financement ?

Les recettes des levées de fonds se trouvent dans le poste des commandites.

Qu'est-ce qui explique la baisse des subventions ?

Nous sommes à la merci des postes et des subventions disponibles auprès d'Emploi Canada.

Qu'est-ce qui explique l'augmentation des frais de déplacement ?

D'une part, les techniciens reçoivent maintenant une compensation adéquate pour couvrir leurs frais de déplacements. Ensuite, les frais de déplacement du Pôle Soccer, qui ont été mal évalué l'an dernier et se sont avérés beaucoup plus dispendieux que prévu.

Qu'est-ce qui a été mis en place pour contrôler les finances du club ?

Plusieurs éléments ont été mis en place pour mieux contrôler la gestion financière du club notamment :

- Rapatriement de la comptabilité à l'interne en utilisant le logiciel Quickbooks, ce qui permet au cabinet Marcil-Lavallée d'accéder au logiciel afin de soulever les problèmes et les traiter ;

- Conciliation des écritures entre le relevé de compte et Quickbooks pour assurer les correspondances entre les entrées et les sorties. Le rapprochement bancaire est effectué par un membre du conseil d'administration alors que la saisie de données est effectuée par le directeur général;
- Diminution de la manipulation de l'argent comptant par l'utilisation des paiements par Interac ;
- Mise en place de meilleur système de facturation pour assurer la traçabilité des entrées et des sorties.

Est-ce que le club a une politique pour aider les familles en difficulté, tel que des paiements étalés ?

Oui, le club a une politique de paiement ; comme on veut permettre aux jeunes de jouer, donc on s'adapte. Le club n'a pas de fondation, on offre donc des paiements échelonnés et, dans certains cas, on oriente les parents vers la Fondation bon départ.

b. Présentation du budget prévisionnel 2019-2020

Le directeur général présente le budget prévisionnel pour la saison 2019-2020 – voir le comte rendu en annexe.

Question :

Qu'est-ce qui explique l'augmentation des frais de formation par rapport à l'an dernier (3500\$ vs 2234\$) ? Avez-vous suffisamment budgété ?

Nous avons un manque d'entraîneur et de bénévoles certifiés, nous prévoyons donc un budget en conséquence, mais ce n'est pas un problème de budget, c'est un problème de candidats : nous n'arrivons pas à recruter assez de bénévoles intéressés à s'impliquer dans le club.

6. Reconnaissance des administrateurs sortants et des bénévoles

La présidente souligne que le club ne peut fonctionner sans l'apport des bénévoles, qu'ils soient administrateurs, siègent sur des comités, participent aux activités ou qu'ils soient présents sur les terrains. Elle les remercie pour leur soutien et leur implication.

La présidente souligne également le travail des administrateurs qui ont quittés le conseil au cours de la dernière année, et qui y ont contribué au mieux de leurs capacités : Patricio Ponce, André Thivierge, Richard Casanova, Marianne Caron et Carole Xavier.

Le directeur général remercie ceux qui ont offert un soutien financier au club, soit par leurs dons, leurs relations ou leurs commandites. Il souligne qu'il est important de maintenir les relations avec ces partenaires et en trouver des nouveaux.

7. Ratification des changements aux règlements généraux

La présidente souligne les formations de bonne pratique de gouvernance suivies par des membres du conseil, et des efforts faits pour s'y conformer. Elle présente la modification

aux règlements généraux et qui concerne l'élection des membres au conseil, modification qui s'inscrit dans la continuité de ces efforts.

Questions :

Les changements aux règlements généraux n'ont pas été discuté au préalable avec les membres, et le processus semble peu démocratique : ne peut-on débattre de ces changements et en proposer des nouveaux ?

La présidente explique que conformément au code Morin, le rôle de l'assemblée est d'entériner, ou non, les changements aux règlements généraux tels que proposés par le conseil d'administration.

Est-ce qu'il y a un règlement pour nommer des membres au conseil lorsque des postes sont vacants ?

Oui, l'article 19 des règlements généraux autorise le conseil à combler tout poste vacant par une résolution simple.

Comment est-ce que les candidats peuvent soumettre leur candidature dans les 30 jours prévus s'ils ne sont pas avisés à temps ?

Les membres ont été informés en septembre des postes qui seraient en élection lors de l'AGA, ainsi que du processus de sélection. L'information a été partagée par courriel, sur le site web du club et par l'entremise des médias sociaux.

Les changements aux règlements généraux (voir en annexe), sont soumis au vote.
Résultats : 13 pour, 1 non et 2 abstentions.

Les changements proposés sont donc ratifiés à majorité.

8. Élection des membres du conseil

Hamidou Mamat est nommé président des élections ; personne ne s'oppose à cette nomination. M. Mamat rappelle les procédures d'élections et présente les postes en élection selon les règlements généraux : VP/secrétaire, trésorier, administrateur 4 et administrateur 5.

Les administrateurs sortants, Philippe Tisserand (VP/Secrétaire), David Chabot (administrateur 5) et Didier Periès (administrateur 4) ont manifesté leur intérêt à poursuivre à titre de membres du conseil d'administration.

Mme Marianne Caron ayant retiré au poste de trésorière le 29 novembre, et le conseil n'ayant pas reçu de candidatures dans les délais prescrits aux règlements généraux :

- David Chabot est élu par acclamation au poste d'administrateur numéro 5 ;
- Didier Periès est élu par acclamation au poste d'administrateur numéro 4 ;
- Philippe Tisserand est élu par acclamation au poste de vice-président/secrétaire ;
- Le poste de trésorier reste vacant.

9. Levée de l'assemblée

La présidente remercie les participants d'avoir été présents à l'assemblée, et invite ceux qui sont intéressés à en apprendre plus sur le programme de reconnaissance des clubs à rester pour une présentation à ce sujet.

Levée de l'assemblée à 20h10.

Julie Morissette, Présidente

Amr Ellheity, trésorier

Annexe

Le compte rendu de l'assemblée générale du CSA du 8 décembre 2019 est disponible sur le site web du club au lien suivant :

https://aylmersoccer.qc.ca/images/Documents/CA/AG2019/Compte_rendu_AGA_2019.pdf